

Suspension temporaire des amendes pour dépassement de visa

Écrit par Gavroche magazine
Lundi, 19 Avril 2010 17:39



En raison de la paralysie du trafic aérien en Europe, due au nuage de cendres dégagé par le volcan islandais entré en éruption mercredi dernier, le ministère de l'immigration thaï, annonce le site Thaivisa.com, a décidé de suspendre les amendes pour dépassement de visa. Les voyageurs bloqués en Thaïlande et dont le visa n'est plus valide n'auront pas à payer d'amende. Ils devront simplement prouver que leur vol retour a bien été annulé à cause du nuage de cendres qui bloque le trafic aérien en Europe et la date d'expiration de leur visa ne doit pas être antérieure au 15 avril.

Pour l'instant, les amendes sont suspendues jusqu'au 30 avril.